

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2017-02-06

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 février 2017 à la salle du conseil au 3115, chemin de Capelton, North Hatley.

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Patrick Clowery, Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
4. Suites du procès-verbal du 9 janvier 2017
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2017-02
7. Reddition de comptes MTQ – PAERRL (Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local)
8. Dérogation mineure n° 2017-001
9. PIIA, 142, rue du Boisé
10. Avis de motion règlement n° 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures
11. Avis de motion règlement n° 2017-04 modifiant le règlement de zonage
12. Fondation de l'hôpital de Memphrémagog
13. Adoption des comptes à payer
14. Correspondance
15. Divers – Dépôt 1^{er} projet règlement n° 2017-04
16. Clôture de la séance

17-02-06.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

17-02-06.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.03

ADOPTION LE PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU le procès-verbal du 9 janvier 2017 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-02-06.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Lemonnier du 1905 chemin Rodgers demande pour la subvention du gouvernement pour le branchement haute vitesse où en est la municipalité. Monsieur le Maire explique toutes les interrogations et explications de ce dossier.

Il demande pour les zones R2-R3 quels ont été les changements. Monsieur le Maire lui répond d'appeler l'inspecteur en bâtiment pour des réponses précises.

Il dépose un document concernant une plainte pour bruit excessif provenant du trafic aérien.

Monsieur Bruce Kirby du 4655, chemin de Capelton est présent et indique qu'il n'y avait aucune indication à la réunion de janvier pour le changement de local;

Il informe le conseil que le déneigement du chemin McFarland était très mauvais voilà 3 semaines;

Il demande des explications quant aux adresses du développement du Centre de Santé;

Il demande combien d'heures reste-t-il sur le contrat de Jean-Luc Clément.

Monsieur Neil McComb du 55 chemin Dean est présent et informe l'assemblée que les « *spots chains* » dont le directeur des travaux publics a acheté ne sont pas nécessaires et mettre un peigne sur notre camion de déneigement serait idéal, mais suite aux discussions avec le directeur, celui-ci est toujours en désaccord et lui dit que c'est lui le patron.

17-02-06.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-02

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2017-02 amendant le règlement 2014-08 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.07

REDDITION DE COMPTE MTQ – PAERRL (PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de CENT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (106 396 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.08

DÉROGATION MINEURE N° 2017-001

ATTENDU QU'une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour la propriété située au 375, chemin Haskell Hill;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la demande consiste à l'acceptation pour l'implantation d'un bâtiment accessoire à SEPT MÈTRES QUARANTE-SIX (7,46) de l'emprise de la rue au lieu de HUIT (8) mètres;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient aux propriétés avoisinantes;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure n° 2017-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.09

PIIA, 142, RUE DU BOISÉ

ATTENDU QUE la demande de construction déposée pour la propriété située au 142, rue du Boisé;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction de la propriété du 142, rue du Boisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.10

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2017-03 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

PATRICK CLOWERY donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

17-02-06.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2017-04 MODIFIANT LE ZONAGE

SYLVIE CASSAR donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2017-04 modifiant le règlement de zonage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion. Une assemblée de consultation sera le mercredi 1^{er} mars 2017, au 3115, chemin de Capelton, North Hatley.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-02-06.12

FONDATION DE L'HÔPITAL DE MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU la demande de subvention de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog pour la campagne 2018;

ATTENDU QU'À la suite de la rencontre de la directrice générale de la Fondation et après explications des actions de la Fondation, il s'avère que cette Fondation est là afin d'assurer la pérennité des soins et services de santé de proximité pour les citoyens du Canton de Hatley;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de donner la somme de MILLE CINQ CENT DOLLARS (1 500 \$) par année pour les années 2018-2019 et 2020 afin d'aider la campagne de financement de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201601244 à 201601267	17 002,29 \$
201700020 à 201700084	138 902,89 \$
Salaires janvier 2017	27 134,92 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 7 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-02-06.14

CORRESPONDANCE

Demande de Monsieur Michel Clairoux
Centre de Santé Massawippi
Mutuelle des Municipalités du Québec, ristourne de 3 946 \$

17-02-06.15

DIVERS

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2017-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08.

Une assemblée de consultation afin d'expliquer la teneur du règlement sera tenue le mercredi 1^{er} mars 2017, au 3115, chemin de Capelton, North Hatley.

17-02-06.16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 35.

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale